

**PRÉFÈTE DU CHER**

SOUS-PREFECTURE DE VIERZON

Vierzon, le 25 juin 2015

**ARRÊTÉ N° 2015 -1-0617**

**établissant la liste des candidats aux élections municipales complémentaires  
organisées dans la commune de PREUILLY**

La Préfète du Cher  
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code électoral et notamment ses articles L. 225, L. 263 à L. 267, R. 28 et R. 127-2 à R. 128-3 ;

VU l'arrêté n°2015-1-0204 modifiant l'arrêté n° 2014-1-0734 du 25 juillet 2014 accordant délégation de signature à M. Eric BOUCOURT, sous-préfet de Vierzon ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-1-583 du 18 juin 2015 fixant les délais et les modalités de dépôt des candidatures et portant convocation des électeurs pour l'élection de six conseillers municipaux ;

VU les candidatures déposées ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** La liste des candidats aux élections municipales complémentaires organisées dans la commune de PREUILLY, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée à la sous-préfecture de VIERZON, est établie par ordre alphabétique comme suit :

- M. Laurent AUBAILLY
- Mme Blanche Marie BEGHIN
- M. Dominique BOSCAL DE REALS MORNAC
- M. Thierry BRUNET
- Mme Sylvie COUSIN
- M. Philippe COUSIN
- M. Richard FEBRISSY
- M. René HAMOLINNE
- M. Olivier HOCHEDÉL
- Mme Annie MERLEN
- Mme Alice RIVIERE
- M. Pascal TRIAUREAU

**Article 2 :** Les emplacements spéciaux d'affichage prévus par l'article L. 51 du code électoral seront attribués aux candidats dans l'ordre des demandes déposées en mairie.

**Article 3 :** Monsieur le sous-préfet de VIERZON et Monsieur le maire de PREUILLY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui devra être affiché en mairie dès réception et dans le bureau de vote le jour du scrutin.

Le sous-préfet de Vierzon

Eric BOUCOURT